



N°265

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 06 Déc 2018

Réunions paritaires des 29 et 30 novembre 2018 : Un vendredi noir pour les salariés des industries chimiques !

La première demi-journée a été consacrée à l'ouverture des NAO. Comme à l'accoutumée la présentation des différents documents portant sur la situation économique et sociale se révélait inexploitable et sans comparaison possible d'une année sur l'autre. France Chimie osant même annoncer (sans rire) une inflation à 1,6 % pour cette année.

Plusieurs organisations ont rappelé que le 1^{er} coefficient était en dessous du smic et qu'il convenait donc de récupérer ce retard avant de passer aux négociations pour 2019.

Pour Force Ouvrière, l'intégration progressive du complément de salaire du 1^{er} collègue reste également une priorité qui nécessite une revalorisation significative de la valeur du point.

Les deux demi-journées suivantes portaient sur « la poursuite de l'examen du projet d'accord relatif à la sécurisation de dispositions conventionnelles se rapportant aux thèmes visés par l'article L.2253-2 du Code du Travail » autrement dit le bloc 2. Pour le coup, il s'agissait vraiment d'un examen et non d'une négociation. Avec ce texte, France Chimie veut entériner la fin du droit pour les OS de désigner un RS dans les CSSCT et permettre aux entreprises de déroger dans un sens moins favorable que la Convention pour l'attribution des repos compensateurs au travail de nuit.

La dernière demi-journée a été consacrée par la chambre patronale à présenter son projet d'accord pour la mise en place de la CPPNI dans

la branche avec au menu la réduction de nombre de délégués pouvant participer aux négociations.

France Chimie veut aller vite. Ce n'est pas un procès d'intention que de dire qu'elle se fiche complètement de la Convention Collective : 4 ans de travail de réécriture ont été ainsi mis à la poubelle. France Chimie mène les quelques négociations qui l'intéressent de la même manière que le Président Macron et la Ministre Pénicaud ont mené les « concertations » sur les ordonnances travail. Avec le résultat que l'on connaît. La volonté politique de la chambre patronale est de permettre aux entreprises de déroger dans le plus de domaines possibles à la Convention Collective, y compris pour ce qui touche à la santé des salariés.

Au moment où la révolte gronde dans le pays, **FORCE OUVRIERE** n'accepte pas de se laisser dissoudre dans des instances qui n'ont de négociation que le nom et ainsi accompagner la chambre patronale dans son entreprise de démolition des acquis conventionnels entreprise par entreprise.

Les revendications doivent être prises en compte :

- **Augmentation significative de la valeur du point !**
- **Indérogabilité de tous les éléments liés aux conditions de travail !**

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>